

Le propos des sciences humaines a privilégié l'habitat comme étant le reflet d'une identité locale. Il représente significativement les modes de vie d'une société humaine ; dans sa répartition spatiale, comme dans son aspect esthétique, il est révélateur des centres de préoccupation des hommes. L'organisation des paysages autour des habitations a été le fruit de décennies d'habitudes, d'activités agricoles ou urbaines. Mais il faut insister aussi sur la place du milieu naturel dans ces comportements humains. Tout se passe comme si l'Homme était soumis aux contraintes du milieu naturel pour bâtir un système anthropisé où il peut influencer sur l'évolution des milieux. Dans les systèmes paysagers modelés par l'Homme, se développent et se maintiennent la flore et la faune de ce territoire naturel. L'Homme est de façon évidente un élément de ce milieu : il n'y a pas d'Homme sans la «Nature» et «notre nature», c'est à dire notre espace rural dans son ensemble, subit l'influence particulièrement prégnante de l'Homme.

Comme tous les arrières pays provençaux, le territoire du Parc du Luberon a subi ces dernières décennies, une mutation importante liée à la transformation des sociétés locales tout autant qu'à l'arrivée de nouveaux habitants. Les scientifiques et les gestionnaires se trouvent alors confronter à de nombreuses questions :

- Comment cette nouvelle société va-t-elle trouver son homogénéité ?
- Dans quel schéma d'aménagement de l'espace ?
- Quels seront les nouvelles relations entre milieu naturel et milieu anthropisé ?
- Quels seront les nouveaux équilibres ?
- Vers quelles évolutions potentielles tendront-ils ?

Le Parc du Luberon est directement concerné par ces interrogations. Les missions du Parc

sont multiples, l'une d'entre elles étant de préserver le patrimoine et tout particulièrement le patrimoine naturel (ce mot ne fait-il pas partie de son titre officiel : Parc Naturel Régional ?), une autre est d'aider à un développement durable du territoire. Le maintien des équilibres écologiques, tout en intégrant les préoccupations économiques et touristiques n'est pas un objectif utopique lorsque l'on a une bonne connaissance des relations Homme-Nature. Sur ce point, le Conseil scientifique peut apporter sa compétence aux gestionnaires du Parc. Le premier numéro de cette publication avait donc pour objectif de faire un point des connaissances afin d'aider au développement de réflexions communes entre représentants des sciences de la nature et des sciences humaines. L'étendue actuelle des acquis est plus vaste que les champs disciplinaires abordés ici. Il faut répéter encore que des contraintes de temps ne nous ont pas permis de couvrir toutes les facettes du savoir acquis. Cependant ce point de départ, outre l'intérêt culturel qu'il présente, constitue l'élément de base d'une saine collaboration entre disciplines afin d'aider le Parc dans ces missions.

Il est communément admis que la protection du milieu naturel ne peut se concevoir que dans l'isolement d'une partie du territoire qui devient «Réserve naturelle». Il est moins fréquent d'aborder le problème de la préservation du patrimoine biologique dans un système ouvert aux activités humaines. C'est pourtant là que se situe le grand pari gestionnaire des parcs naturels régionaux.

Si nous prenons l'exemple de la déprise agricole qui touche actuellement nos campagnes, les écologues savent que les espaces abandonnés par l'agriculture sont voués à une colonisation plus ou moins rapide par la forêt (après plusieurs stades d'embroussaillage). De nombreuses questions se posent ici encore au gestionnaire :

- Doit-on laisser ces espaces évoluer selon leur destinée naturelle forestière, ou doit-on contrôler cette évolution afin de préserver des zones ouvertes indispensables au maintien de certaines espèces qui ont vécu depuis des siècles en rapport avec l'activité agricole dans des milieux ouverts ?

- Peut-on maintenir par la préservation de ces ouvertures de l'espace agricole une certaine forme de biodiversité ?

- Peut-on mettre en place des scénarios d'utilisation de tels espaces satisfaisant les contraintes économiques et écologiques ?

- Si oui, comment ?

Un exemple d'actualité, comme celui-ci, illustre le type de situation auquel le Conseil Scientifique peut apporter des suggestions, voire des solutions.

Si l'on revient au problème lié à l'habitat en général, les questions s'enchaînent aussi en nombre important :

- En quoi le bâti ancien est-il représentatif d'une architecture locale ?

- Comment peut-on faire évoluer l'architecture dans le contexte local ?

- Quels sont les tendances et les contextes de l'habitat dispersé actuel ?

- Quelles seront les conséquences au niveau du milieu naturel, des espèces animales et végétales ?

- Dans de tels cas, quelle place l'Homme occupera-t-il dans de nouveaux paysages ?

- Avec quels objectifs ?

La connaissance du passé est déterminante pour répondre à ces interrogations. Bien que l'histoire ne se renouvelle pas, les articulations fonctionnelles du système aident à comprendre l'avenir.

On voit bien à travers ces nombreuses questions que les réponses ne peuvent venir que d'une étroite collaboration entre disciplines des sciences humaines et des sciences du milieu naturel. Les apports des disciplines de l'environnement sont indispensables pour le gestionnaire et l'avis qui sera donné ne peut que s'appuyer sur des études précises. Dans l'avenir, cette publication doit se faire l'écho des réponses données à des questions telles que celles-ci. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons que militer en sa faveur.

Gilles BONIN

Président du Conseil Scientifique du PNRL

